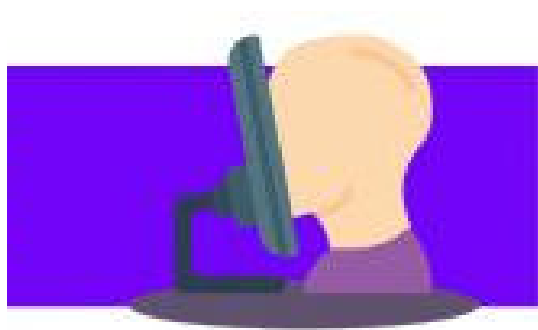


# Les addictions

## Focus : Alcool



**Sensibilisation des 10 & 16 mars 2023**



# Chiffres clés sur la consommation d'alcool en France métropolitaine

- **23,6%** des personnes de 18-75 ans dépassaient les repères de consommation en 2017
- **10% des français sont des consommateurs quotidiens d'alcool**
- **11,7 litres par an** et par personne de 15 ans et plus
- **3.4 millions de personnes de 18-75 ans sont estimés consommateurs à risques soit environ 8% de la population**



# Chiffres clés sur la consommation d'alcool en France métropolitaine

- 87% des 18-75 ans consomment de l'alcool au moins une fois par an
- 10% des 18-75 ans consomment à eux seuls 58% de l'alcool consommé
- 17% des 18-75 ans déclarent avoir eu une alcoolisation ponctuelle importante (API) dans le mois ce taux s'élève à 50% pour les jeunes de 17 ans
- 13,4% des 18-24 ans déclarent au moins 10 ivresses par an



# Chiffres clés sur la consommation d'alcool en France métropolitaine

- **115 000** condamnation pour conduite en état d'ivresse
- **41 000 décès** attribuables à l'alcool par an, dont 30 000 chez les hommes et 11 000 chez les femmes
- 16 000 décès par cancer et 9 900 décès par maladie cardiovasculaire chaque année
- On estime que de 10 à 20 % des AT sont liés à l'alcool

Coût social environ 120 milliards d'€



## COMPRENDRE

### Addiction

Comportement répétitif plus ou moins incoercible et nuisible à la santé (toxicomanie, alcoolisme, tabagisme, boulimie, anorexie).

*-Définition Larousse -*

Les addictions **avec ou sans produit(s), licite(s) ou illicite(s)** affectent les mêmes circuits cérébraux.





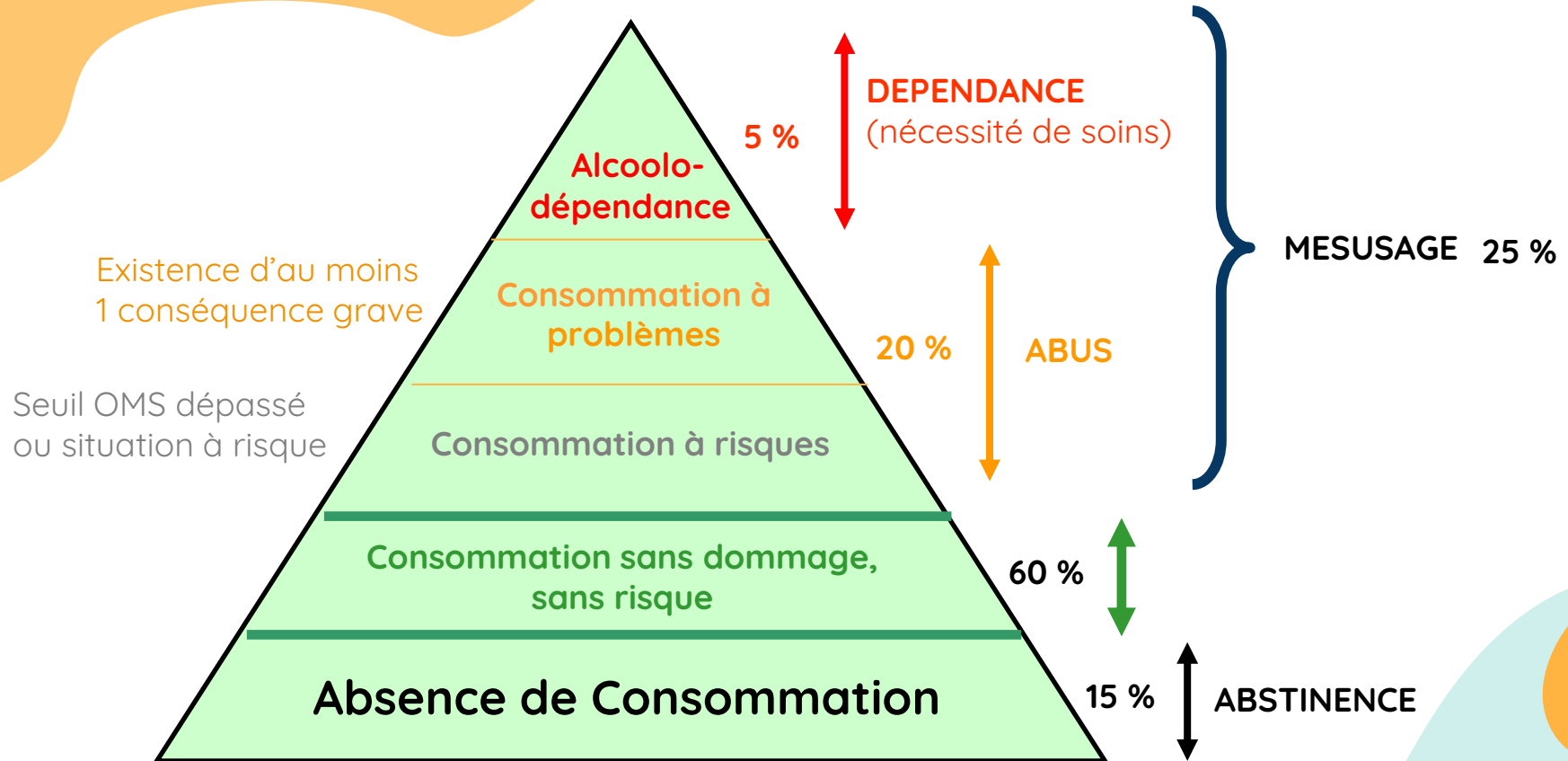
## Les signaux qui doivent interpeller :

- **Tolérance accrue à l'alcool** : besoin de boire toujours plus pour ressentir l'ivresse ou le soulagement des symptômes de manque.
- **Apparition de symptômes de manque** (anxiété, agitation, irritabilité, insomnie, sueurs, cauchemars, tremblements, palpitations, nausées, etc.) lorsque la personne diminue ou cesse de consommer des boissons alcoolisées. Pour soulager ces symptômes, elle doit alors boire ou se tourner vers d'autres substances psychotropes (par exemple des médicaments anxiolytiques).
- **Consommation persistante malgré la survenue de problèmes liés à la consommation d'alcool**, conséquences connues et bien identifiées par la personne alcoolodépendante.



- **Obsession pour la consommation d'alcool** qui peut se traduire par un abandon ou une réduction des autres sources de plaisir et d'intérêt au profit de l'alcool, ainsi qu'une augmentation du temps passé à se procurer des boissons alcoolisées, à les consommer et à récupérer de leurs effets négatifs.
- **Impossibilité de contrôler sa consommation de boissons alcoolisées** en termes de début, de fin et de quantité de prise : la personne alcoolodépendante en consomme de plus en plus, pendant des périodes de plus en plus longues (souvent plus longues que prévues), et ne parvient pas à réduire sa consommation même si elle en a le désir.
- **Désir de consommer des boissons alcoolisées puissant, compulsif, irrésistible.**
  - repli sur soi, sensation de vide, manque d'intérêt pour d'autres activités, comportement agressif, ...

# ALCOOLISATION - Modèle de Skinner : Pyramide de consommation





$$\text{Interactions} = P \times I \times E$$

**COMPRENDRE**



- Dépendance
- Dommages sanitaires
- Statut social du produit

**Facteurs de  
risques liés  
au Produit**

**Facteurs  
Individuels**

- Génétiques
- Caractère
- Evènements de vie
- Troubles psychiatriques
- Age d'entrée dans la consommation

**Facteurs  
d'Environnement**

- Sociaux : exposition (disponibilité, attractivité du produit), consommation nationale par âge, sexe, groupe social
- Familiaux : fonctionnement familial, consommation familiale



Testez Vous!



## RESPONSABILITES

### **Article L. 4121-1 du Code du travail**

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (...) ».

### **Article L. 4122-1 du Code du travail**

« Conformément aux instructions qui lui sont données par l'employeur, dans les conditions prévues au règlement intérieur pour les entreprises tenues d'en élaborer un, il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail (...) ».

## RESPONSABILITES

### **Article L. 4228-20 du Code du travail**

« Aucune boisson alcoolisée autre que le vin, la bière, le cidre et le poiré n'est autorisée sur le lieu de travail.

Lorsque la consommation de boissons alcoolisées, dans les conditions fixées au premier alinéa, est susceptible de porter atteinte à la sécurité et la santé physique et mentale des travailleurs, l'employeur, en application de l'article [L. 4121-1](#) du code du travail, prévoit dans le règlement intérieur ou, à défaut, par note de service les mesures permettant de protéger la santé et la sécurité des travailleurs et de prévenir tout risque d'accident. Ces mesures, qui peuvent notamment prendre la forme d'une limitation voire d'une interdiction de cette consommation, doivent être proportionnées au but recherché ».

### **Article L. 4228-21 du Code du travail**

« Il est interdit de laisser entrer ou séjourner dans les lieux de travail des personnes en état d'ivresse ».

## PRISE EN CHARGE D'UN SALARIE PRESENTANT UN ETAT ANORMAL

1. Faire cesser la situation potentiellement dangereuse pour le salarié ou les autres travailleurs ;
2. Appeler l'infirmière d'entreprise et/ou un SST ;
3. Prévenir le responsable si cela n'a pas été fait ;
4. Mettre le salarié au repos ;
5. Appeler selon le cas : le 17 (salarié violent), le 15 (évacuation en vue d'une prise en charge médicale, la famille pour un retour vers le domicile) ;
6. Rédiger un document formalisant la situation constatée et la solution retenue ;
7. Informer le médecin du travail référent de l'entreprise.

**Contrôle d'alcoolémie**

# Des professionnels à votre écoute

APST 41

Médecin du travail : VISITE OCCASIONNELLE



**OPPELIA VRS**

<http://www.vrs-centre-addictologie.fr/association-vrs.php>

6 rue de la Mare,  
41000 BLOIS  
Tél : 02 54 45 46 50

**ADDICTIONS France**

<https://addictions-france.org/etablissements/csapa-de-blois/>

2, rue Sainte Anne  
41000 BLOIS  
Tél : 02 54 56 15 16

# Des professionnels à votre écoute

## Prise en charge et réduction des risques

- Réduire sa consommation, arrêter ou revenir à un usage simple

## Arrêt encadré, réduction progressive de la consommation

Approche médico-psycho-sociale et prise en charge des répercussions sociales et médicales

## Traitements médicamenteux

- Certains médicaments peuvent être utilisés dans le sevrage

Exemple : le Baclofène, l'Aotal, ...

## Traitements psychothérapeutiques

- Différentes méthodes
  - Psychothérapie motivationnelle
  - Groupes d'entraides
  - Psychothérapie cognitivo-comportementale



## Pour ne plus être seul(e) face à l'addiction



ÉVALUER UNE  
ADDICTION



TROUVER UNE AIDE  
PRÈS DE CHEZ MOI



ÉCHANGER SUR LE  
FORUM



ALCOOL



TABAC



CANNABIS



OPIACÉS



AUTRES  
DROGUES



MÉDICAMENTS



JEUX



ÉCRANS



COMPOTEMENTS



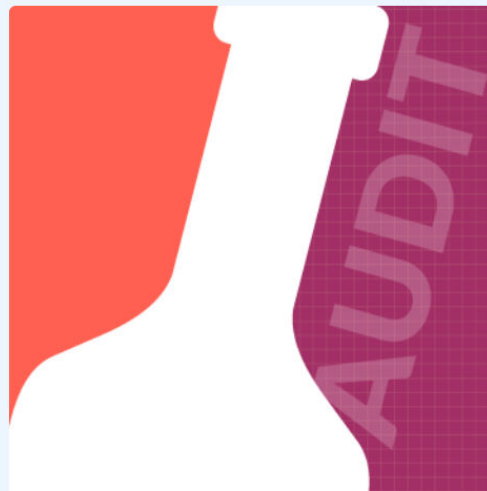


## Alcool



ALCOOL / QUESTIONNAIRE FACE  
Analysez votre consommation en 5 questions

DÉMARRER LE PARCOURS



ALCOOL / QUESTIONNAIRE AUDIT  
Analysez votre risque d'addiction à l'alcool en 10 questions

DÉMARRER LE PARCOURS



**Merci pour votre  
attention**